

France-Bourges: Machine tools for working wood

OJ S 247/2021 21/12/2021

Contract notice

Supplies

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: minarm/Dga/Do/S2a

National registration number: 15200039400014

Postal address: voir la rubrique Vi.3) infra pour les modalités de transmissions des plis

Town: Bourges Cedex

Postal code: 18021

Country: France

Contact person: Ne pas déposer les plis et les questions sur l'adresse électronique ci-après.
Voir la rubrique VI.3) infra pour les modalités de transmissions des plis

E-mail: dga-do-s2a.avis-boamp.contact.fct@intradef.gouv.fr

Internet address(es):

General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>

Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Electronic access to information: <http://www.ixarm.com>

Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: phase candidature uniquement

Postal address: la présente publication concerne uniquement une demande de candidature.
Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

acquisition et installation de machines de menuiserie et d'une centrale d'aspiration associée,
et soutien technique de l'ensemble du parc (y compris des machines encore en dotation)

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: site de Bourges de DGA Techniques terrestres - rocade est
- échangeur de Guerry, 18021 Bourges Cedex

NUTS code FRB01 Cher

II.1.3. Information about framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

transmission électronique : se reporter à la rubrique Vi.3 relative aux informations complémentaires - " Modalités de transmission des candidatures ".

La description du marché figure à la rubrique li.2.1

Le présent projet de marché est soumis à la procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L 2324-1, L 2324-3, R 2324-1, R 2324-3, R 2361-1, R 2361-8 à R 2361-12 du code de la commande publique.

Le présent marché comprend à la fois des prestations forfaitaires et d'autres prestations susceptibles d'être commandées par bons de commande en application de l'article R 2362-8 du code de la commande publique.

Prestations sur provisions : en application des articles R 2372-19 à R 2372-21 du code de la commande publique le marché pouvant présenter des aléas techniques importants, il comportera une part de fournitures et services qui n'ont pas pu être définis avec précision dans le marché public initial

II.1.6. CPV code(s)

42642100 Machine tools for working wood

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

dans le cadre de la mise en conformité d'un atelier de menuiserie, le titulaire assurera au titre de la tranche ferme du marché, les prestations suivantes :

- la fourniture, l'installation et la mise en service de 7 machines de menuiserie comme suit :
- une ponceuse à bande, un lapidaire, une mortaiseuse à chaîne, une scie circulaire, une dégauchisseuse, une raboteuse et une scie à ruban.
- la fourniture, l'installation et la mise en service d'une centrale d'aspiration.
- la désinstallation et l'évacuation pour stockage, sur le site de Bourges de DGA Techniques terrestres, d'environ 11 machines (dont les machines remplacées par les 7 machines à fournir,

cf supra).

- des petits travaux d'infrastructures (comme par exemple la construction ou la modification éventuelle des caniveaux d'aspiration, la reprise éventuelle de la dalle ou réalisation éventuelle de massifs) liés à la réalisation des prestations citées ci-dessus.

Le titulaire assurera également :

- le soutien technique annuel (préventif ,correctif et contrôles réglementaires) forfaitaire des 7 nouvelles machines et de la centrale d'aspiration au titre de la tranche ferme (pour la première année) et de chacune des tranches optionnelles pour les années suivantes.

- le soutien technique de 5 machines de menuiserie encore en dotation (scie à panneau Elcon 220 DSX datant de 2018, perceuse radiale Syderic SR 30/700 datant de 1994, toupie tenonneuse CMC 11 IL datant de 2005, plaqueuse de chants Virutex EB 15-2 datant de 2005 et un bras manipulateur Dalmec PMC datant de 2009). Cette prestation s'exécutera principalement par bons de commande, sur table de prix, sur la durée totale du marché en fonction des tranches affermies. Le montant maximum du poste à bons de commande est estimé à 100 000 euro (T.T.C.) sur la durée du marché

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: en application de l'article R 2313-2 du code de la commande publique, le marché pourra comporter une ou plusieurs tranche (s) optionnelles selon les modalités qui seront explicitées dans le dossier de consultation. Les prestations faisant l'objet de tranches optionnelles sont susceptibles de s'ajouter aux prestations commandées de manière ferme. L'Acheteur se réserve le droit de ne pas affermir ces tranches.

la structure du marché (tranches, postes) pourra évoluer si nécessaire en cours de négociation

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 72 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des armées. Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes ...) est conforme aux dispositions des articles L 2391-2 à L 2392-10, R 2391-1 à R 2391-10, R 2391-16 à R 2391-28, R 2393-24 à R 2393-40 du code de la commande publique

Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges.

le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément aux articles R 2392-10 à R 2392-12 et D 2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est :

L'Agent comptable des services industriels de l'armement (Acsia)

Le Vendôme Iii

11, rue du Rempart

93 196 Noisy-Le Grand CEDEX

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

cf articles R 2342-12 à R 2342-15 du code de la Commande Publique.

Les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou groupement d'opérateurs économiques.

la forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

il est interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois :

1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

2° en qualité de membres de plusieurs groupements.

modifications des candidatures en groupement (voir la rubrique Vi.3 informations complémentaires)

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information sans objet

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: cf . Paragraphe " 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale (en outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté)

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: cf. Paragraphe 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique Vi.3 du présent AAPC

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: cf . Paragraphe " 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale (en outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté).

Criteria regarding the economic and financial standing of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions: cf. Paragraphe 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

cf . Paragraphe " 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale (en outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté).

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions:

cf. Paragraphe 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

80-C-21-52

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

15.2.2022 - 15:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

la présente procédure fait suite à la procédure no 80-c-21-43, publiée au BOAMP no 21-91790 du 12/07/2021, au JOUE no 2021/s 136-363586 du 16/07/2021 et sur la PLACE annonce no 80-c-21-43 du 19/07/2021, déclarée sans suite pour motifs d'intérêt général.

1) Modifications des candidatures en groupement

La composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales. En cas de modification ou de constitution d'un groupement, tous ses membres doivent avoir été autorisés à présenter une offre, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase de candidature, et le groupement modifié ou nouvellement constitué doit respecter les exigences de l'acheteur relatives aux capacités des candidats.

En outre, la composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux jusqu'à la date de signature du marché public en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition, ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Toutefois le groupement devra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-contractants ou entreprises liées. L'Acheteur se prononcera après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé, et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation définies.

2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats (renvoi de la rubrique lii.2) :

Chaque candidat (ou groupement) devra fournir les éléments du point a) suivant, sous peine du rejet de sa candidature. En outre le candidat doit démontrer qu'il a les capacités suffisantes pour obtenir le marché (cf capacités listées au point a), sous peine de rejet de sa candidature, par exemple par la fourniture des documents indiqués aux points b) et c) suivants.

a) Au titre de sa situation propre :

- les renseignements demandés dans les Dc1 et Dc2. Pour ce faire il est obligatoire au candidat d'utiliser ces formulaires accessibles sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des

documents suivants.

Dans le cas où l'accès aux données nécessaires est possible par le biais d'un système électronique dans les conditions prévues à l'article R 2143-13, il doit être fourni :

- un document mentionnant son numéro unique d'identification (ainsi que les informations) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R 2143-13 du code de la commande publique.
- dans le cas d'une impossibilité technique à traiter une demande ou une déclaration par l'intermédiaire d'un système électronique, il revient au soumissionnaire de fournir : un extrait K, ou Kbis, ou D1 de moins de 3 mois (à défaut, pour les candidats établis à l'étranger, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du soumissionnaire. Lorsque ces autorités ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement).

Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les éléments disponibles par le biais d'un système électronique mentionné ci-dessus ou dans l'extrait K, ou Kbis, ou D1, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. Une personne habilitée à engager la société est une personne identifiée au Kbis (ou équivalent) ou une personne disposant d'une délégation ou habilitation nominative établie par la personne identifiée au Kbis (ou équivalent) notamment.

- tout renseignement justifiant de sa nationalité conformément à l'article R 2343-3 du code de la commande publique.

- en cas de sous-traitance (ici, " sous-traitant " s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit " sous-traité ", au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique. Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L 2393-8, R 2393-21 et R 2393-22 du code de la commande publique, notamment sera rejeté tout sous-traitant ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché, sur un site du ministère des armées. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concerné, cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale) :

- . Une déclaration de sous-traitance précisant le lieu d'exécution des prestations (chaque sous-traitant au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur qui doit reprendre les éléments figurant dans le formulaire de déclaration de sous-traitance (accessible sur <https://www.ixarm.com/fr/remettre-une-candidature-et-une-offre>)).

- . Une attestation sur l'honneur du sous-traitant relative à l'absence d'interdiction de soumissionner suivant le modèle figurant dans le formulaire de déclaration de sous-traitance cité ci-dessus.

Le candidat doit présenter un dossier de candidature démontrant les compétences C1 à C2 mentionnées ci-après, notamment en fournissant les éléments énoncés aux points b) et c) ci-après. Le candidat devra ainsi apporter la preuve qu'il dispose, des compétences suivantes :

C1) capacité à fournir et installer des machines de menuiserie et à fournir et installer une centrale d'aspiration associée ;

C2) capacité à assurer le soutien technique de l'ensemble du parc pendant 5 ans.

b) Au titre de sa capacité économique et financière :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global et du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

Si le candidat ou le groupement s'appuie sur ses sous-traitants pour justifier de ses capacités financières, cette information peut être fournie en indiquant les mêmes éléments d'information demandés ci-dessus et en identifiant les opérateurs économiques concernés au bloc H du formulaire Dc2.

Si pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

c) Au titre de sa capacité technique et/ou professionnelle :

- une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du marché. Les livraisons et les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat.

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ainsi que leurs qualifications et les effectifs du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, en lien avec l'objet du marché.

Si pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité technique et/ou professionnelle par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

d) Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières : les mêmes documents et informations (toutefois les Dc1 et Dc2 ne seront pas à faire remplir par ces opérateurs) qui lui sont demandés (pour chacun de ses opérateurs) en terme de capacités ainsi que la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché public.

A ce titre, le candidat, si l'opérateur n'est pas un sous-traitant, remplira la rubrique H du Dc2 accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques.

e) Au titre de l'habilitation, de l'aptitude des locaux ou toute autre contrainte liée à la protection du secret prévue pour ce marché :

e.1) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du ministère des armées :

Les prestations dues au titre du présent projet de marché sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : un terrain militaire ne relevant d'aucune disposition particulière, une zone protégée et un PIV (point d'importance vitale).

Les dispositions du code de la défense, de l'instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit " igi " dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

e.2) Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des armées :

Le projet de marché faisant l'objet du présent AAPC prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en oeuvre une enquête administrative à l'égard des personnes physiques et morales extérieures au ministère des armées qui seraient amenées à intervenir sur une emprise du ministère des armées au titre du présent marché. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux sites sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu par chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable ou de son représentant du site visé pour connaître les obligations

précises en matière d'accès.

f) Opérateurs économiques des pays tiers à l'ue ou à l'eee :

Conformément à l'article R 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

g) Signature :

Les documents DC 1 (même s'il ne comporte plus de cadre de mention de signature) et de déclaration de sous-traitance contenus dans le dossier de candidature, devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom et de la qualité du signataire).

Une personne habilitée à engager la société est une personne identifiée au Kbis (ou équivalent) ou une personne disposant d'une délégation ou habilitation nominative établie par la personne identifiée au Kbis (ou équivalent) notamment.

En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique.

3) Modalités de transmission des candidatures :

En application de l'article R 2332-11 du code de la commande publique, la transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique.

Les candidatures doivent être transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme des achats de l'État (Place) (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com).

Conformément à l'article R 2332-14 du code de la commande publique, une copie de sauvegarde pourra être envoyée à l'adresse du site PLACE (<http://www.marchespublics.gouv.fr>) figurant en rubrique 1.1.

Les modalités de transmission des candidatures sont disponibles sur www.ixarm.com, onglet " Achats dga ", rubrique " répondre à un marché défense ou sécurité et l'exécuter ", sous rubrique " remettre une candidature et une offre ", fichier " annexe-aapc- transmission-candidatures " à l'adresse suivante : <https://www.ixarm.com/fr/remettre-une-candidature-et-une-offre>.

En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse postale figurant ci-dessous.

Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique), reçu (cas de la réception par voie postale de la copie de sauvegarde) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur de la copie de sauvegarde) après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération. Concernant la copie de sauvegarde, il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli.

L'Adresse postale pour la copie de sauvegarde est la suivante :

Direction Générale de l'armement

Service des achats d'armement (S2a)

Division achat de bourges

Rocade Est - échangeur de Guerry

18021 Bourges Cedex

Référence de la consultation : 80-c-21-52

Objet de la consultation : " Acquisition et installation de machines de menuiserie et d'une centrale d'aspiration associée, et soutien technique de l'ensemble du parc (y compris des machines encore en dotation) ".

Il est précisé que la date et l'heure limites de remise des demandes de participation sont celles du fuseau horaire Europe/Paris.

4) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Le délai de validité des offres est de 9 mois à compter de la réception des offres.

5) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché :
Langue : conformément à l'article R 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française, doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.
Durée du marché : la durée indiquée à la rubrique li.3) est donnée à titre purement indicatif.
Fausse déclaration : un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Protection des données à caractère personnel :

Dans le cadre des procédures de passation des marchés publics, un traitement de données à caractère personnel a lieu.

Ces données sont traitées pour la finalité de gestion des procédures d'achat en passation. Ces données sont accessibles aux personnels du service des achats d'armement en charge de la gestion contractuelle dans le strict respect de leurs attributions.

Les données sont conservées cinq (5) ans à compter de la date de signature du marché. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le destinataire de la présente mention d'information la communique aux personnes concernées.

Conformément au Règlement Général sur la protection des données (Rgpd) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification sur leurs données ou encore de limitation du traitement. Lesdites personnes peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le correspondant RGPD de la DGA à l'adresse suivante : dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 décembre 2021.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif d'Orléans

Postal address: 28 rue de la Bretonnerie

Town: Orléans Cedex 1

Postal code: 45057

E-mail: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Telephone: +33 238775900

Fax: +33 238538516

Internet address: <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du Tribunal administratif d'Orléans

Postal address: 28 rue de la Bretonnerie

Town: Orléans Cedex 1

Postal code: 45057

E-mail: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Telephone: +33 238775900

Fax: +33 238538516

Internet address: <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

16.12.2021